

Compte-rendu de la commission assainissement

Jeudi 1^{er} décembre 2016 au siège de la communauté de communes

PRESENTS : M. Julien MERLE, M. HERVE AURIACH, M. Jean Marc PRADINAS, M. OLIVIER SURLES, M. PASCAL CROZET, M. Alain BESUCCO, MME MARIE JOSE AUNAVE

M. Olivier PROUTEAU, Mme Brigitte LANÇON

EXCUSES : M. MAX IVAN M. Gérard SANJULLIAN

1. Point sur les travaux assainissement 2016 et programmation 2017

M. MERLE présente le tableau récapitulatif des travaux assainissement réalisés en 2016, ainsi que le tableau des travaux programmés pour l'année 2017.

Les travaux qui seront réalisés en 2017, sous réserve de disposer des crédits budgétaires suffisants, sont les suivants :

- **PIOLENC**
 - Réhabilitation du réseau avenue Henri Fabre ;
 - Extension du réseau assainissement chemin du Crépon ;
 - Extension du réseau assainissement chemin de l'Etang (financée par le promoteur et les deux usagers raccordés dans le cadre d'un PUP).
- **SÉRIGNAN-DU-COMTAT**
 - Création du réseau de transfert entre la STEP de Sérignan-du-Comtat et Camaret-sur-Aigues ;
 - Extension du réseau assainissement pour le lotissement Clos de Diane ;
 - Reprise du PR du Road.
- **VIOLES**
 - Extension du réseau pour le lotissement Clos Bel Air (25 mL)

2. Fixation de la part communautaire de la redevance assainissement collectif

Les simulations tarifaires de la part communautaire de la redevance assainissement collectif élaborées par STRATORIAL Finances sont présentées par Monsieur PROUTEAU.

Un lissage de la redevance assainissement a été accordé par le Préfet de Vaucluse afin d'éviter une hausse trop importante. L'ensemble de usagers du service assainissement collectif paieront la même redevance assainissement (part communautaire et part délégataire) à compter du 1^{er} avril 2017.

Les montants présentés au prochain conseil sont les suivants :

MONTANTS DES PARTS FIXE ET VARIABLE COMMUNAUTAIRES 2017		
	Part fixe (abonnement) € HT/an	Part variable (consommation) € HT
Camaret-sur-Aigues*	47,00	1,12
Lagarde-Paréol	56,00	1,32
Piolenc	56,00	1,32
Sainte-Cécile-les-Vignes	56,00	1,32
Sérignan-du-Comtat	56,00	1,32
Travailan*	47,00	1,12
Uchaux	56,00	1,32
Viols	56,00	1,32

* Les communes de Camaret-sur-Aigues et de Travaillan, dont le contrat de DSP se termine le 31 décembre 2018, conservent une tarification proche de celle en vigueur en 2016.

Les autres communes, quant à elles, disposent d'un tarif unifié, en lien avec la tarification du nouveau délégataire.

Les membres de la commission souhaiteraient obtenir un tableau comparatif de la redevance assainissement en 2016 et 2017. Ce tableau sera transmis avant le Conseil communautaire.

3. Etude des dossiers de demandes de subventions octroyées par la communauté de communes pour les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Les membres de la commission doivent se prononcer sur l'attribution des aides financières accordées par la Communauté de communes pour la réhabilitation des filières d'assainissement non collectif en fonction des critères d'éligibilité suivants :

- contrôle diagnostic réalisé ;
- présence d'un risque de pollution du fait de rejets directs des effluents dans le milieu naturel ;
- présence d'un logement non raccordé et non raccordable au réseau d'adduction en eau potable.

A la suite de la présentation des différents dossiers, la commission décide d'attribuer des aides aux particuliers, ci-dessous :

NOM	Adresse	COMMUNE
Emilienne SAUREL	228 chemin des Rouvières	CAMARET-SUR-AIGUES
Serge JAYET	Quartier Champfort	
Marie-Thérèse BOURGUE	852, chemin de Ratavoux	
Jean-Claude LÉBOUCQ	119 chemin du Plan Route de Bollène	SAINTE-CECILE-LES-VIGNES
Cédric LADEUIL	409 chemin de la Martine	UCHAUX
Sébastien DECHENAU	750 chemin de la Combe des Cabres	
Cécile VILLARD et Jérémy FERUGLIO	1322 route de Mornas	
CARTIER Julien	805, route d'Orange	VIOLES
CARTIER Freddy	777, route d'Orange	

Cette question sera présentée au conseil communautaire du 8 décembre.